



Règlement de participation

Prix suisse du bonsaï et du suiseki (SBSA)

à l'occasion de la Exposition suisse de bonsaïs et suiseki (SBSA)

En cas d'interprétation du règlement, l'édition allemande fait référence.

Table des matières

1. CONDITIONS GÉNÉRALES	2
1.1. COMPÉTENCE	2
1.2. QUESTIONS EN SUSPENS.....	2
1.3. RESTRICTIONS	2
1.4. RESPONSABILITÉ	2
1.5. DROITS D'AUTEUR.....	2
1.6. QUESTIONS EN SUSPENS.....	2
1.7. APPROBATION DES PARTICIPANTS.....	2
2. DROIT DE PARTICIPATION, NOMBRE D'OBJETS EXPOSÉS, CATÉGORIES DE PARTICIPATION, FRAIS D'INSCRIPTION	2
2.1. CONDITIONS DE PARTICIPATION AU SWISS BONSAI AWARD & AU SWISS SUISEKI AWARD.....	2
2.2. CATÉGORIES ET SOUS-CATÉGORIES DE PARTICIPATION	3
2.3. CATÉGORIES LIÉES À LA PIERRE.....	3
2.4. CONCOURS POUR LES GROUPES DE TRAVAIL ET LES MEMBRES COLLECTIFS.....	4
2.5. FRAIS D'INSCRIPTION	4
3. INSCRIPTION, DATE LIMITE D'INSCRIPTION	4
3.1 CLÔTURE DES INSCRIPTIONS	4
4. L'ANONYMAT.....	4
5. ÉVALUATION.....	4
6. CERTIFICAT DE RECONNAISSANCE, CLASSIFICATION	4
6.1 LES PLANTES GAGNANTES	4
7. ENTRÉE EN VIGUEUR.....	5



1. Conditions générales

1.1. Compétence

Le Swiss Bonsai- und Suiseki Award (SBSA) est un concours de l'Association Suisse des Amis du Bonsaï et du Suiseki (VSBS) qui est évalué par un jury de VSBS. Le SBSA a généralement lieu à l'occasion d'une exposition suisse de bonsaïs et de suiseki. Celle-ci est déléguée à un organisateur par la conférence des délégués de VSBS, l'évaluation restant toutefois l'affaire de VSBS. Des groupes de travail, des membres collectifs ou des membres BIGS peuvent être désignés comme organisateurs.

1.2. Questions en suspens

L'organisateur a le droit de retirer un bonsaï de la compétition à tout moment s'il y a de bonnes raisons de penser qu'il est malade.

1.3. Restrictions

Il est interdit à l'organisateur, ou aux assistants, de toucher aux bonsaïs et aux suiseki. Dans le cas des bonsaïs, il est notamment interdit de toucher les feuilles, les fleurs, les aiguilles ou l'écorce.

1.4. Responsabilité

Le participant est responsable du temps passé pendant le SBSA.

1.5. Droits d'auteur

La VSBS et l'organisateur se réservent le droit de toute publication (photos, films, dessins, etc.) dans les médias imprimés et par voie électronique.

Les demandes d'indemnisation des propriétaires respectifs ne sont pas acceptables.

1.6. Questions en suspens

Tous les points, questions ou autres concernant les conditions de participation sont traités et décidés par le comité de l'ASFS, si nécessaire en consultation avec la conférence des délégués (CD).

1.7. Approbation des participants

L'inscription au Swiss Bonsai and Suiseki Award implique pour les participants l'acceptation inconditionnelle du présent règlement de participation.

2. Droit de participation, nombre d'objets exposés, catégories de participation, frais d'inscription

2.1. Conditions de participation au Swiss Bonsai Award & au Swiss Suiseki Award

Sont autorisés à participer les membres de VSBS ou les personnes domiciliées en Suisse.

Les participants peuvent inscrire au maximum 3 exemplaires dans toutes les catégories et sous-catégories de bonsaïs. Les plantes gagnantes des 3 dernières années ne peuvent pas participer au concours.



2.2. Catégories et sous-catégories de participation

La hauteur des arbres donne la catégorie dans laquelle les arbres peuvent prendre le départ. Les points de mesure suivants sont déterminants pour la mesure de la hauteur des arbres :

Arbres érigés



Cascades



Semi-cascade

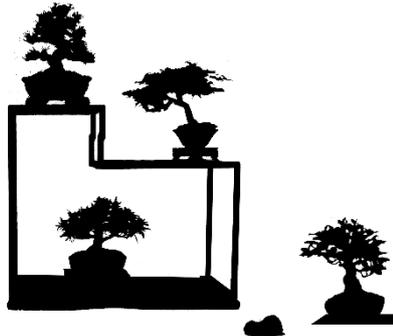


Pour la catégorie Shohin Bonsai, les sous-catégories 1, 2, 3, 4, 5, 6 Display sont proposées. Chaque arbre de la sous-catégorie doit correspondre à la taille de l'arbre :

Ex. 1 pièce



4 pièces



6 pièces



Pour les catégories bonsaï et grand bonsaï, les sous-catégories feuillus et conifères sont proposées.

Pour le shohin, les sous-catégories seront regroupées s'il n'y a pas au moins 2 exposants par sous-catégorie au départ. Pour les feuillus, les conifères, les sous-catégories seront regroupées dans la catégorie correspondante s'il n'y a pas au moins 2 exposants au départ.

Taille de l'arbre	Catégorie	Sous-catégorie
15 – 25 cm	Shohin Bonsaï	1pcs, 2pcs, 3pcs, 4pcs, 5pcs, 6pcs Display
26 - 65 cm	Bonsaï	Arbre à feuilles caduques
26 - 65 cm		Conifère
66 cm et plus grand	Grand Bonsaï	Arbre à feuilles caduques
66 cm et plus grand		Conifère

2.3 Catégories liées à la pierre

Les catégories suivantes liées aux pierres sont gérées :

- Europe (Suisse incluse)
- Hors de l'Europe



2.4. Concours pour les groupes de travail et les membres collectifs

Les groupes de travail et les membres collectifs bénéficient d'un espace d'exposition pour faire connaître leurs activités aux visiteurs. La meilleure présentation sera déterminée par un vote du public. Le vainqueur recevra un challenge.

2.5. Frais d'inscription

Pour participer, il faut s'acquitter d'une finance d'inscription qui est fixée chaque année et qui est publiée sur la page d'accueil du site d'inscription.

Les membres de la VSBS sont exemptés de la finance d'inscription.

Pour le concours des groupes de travail et des membres collectifs, il n'y a pas de frais d'inscription à payer.

3. Inscription, date limite d'inscription

Toutes les inscriptions se font par voie électronique sur la page d'accueil de l'ASMS.

Le paiement des frais d'inscription s'effectue sur le compte bancaire prévu à cet effet. L'inscription n'est complète que lorsque les frais d'inscription ont été versés.

3.1 Clôture des inscriptions

La période d'inscription, y compris la date limite d'inscription, est fixée par l'organisateur. La période d'inscription est annoncée sur le site Internet de la VSBS. Aucune inscription ne sera acceptée après la date limite d'inscription. Si la finance d'inscription n'est pas arrivée sur le compte indiqué à la date limite d'inscription, l'inscription est annulée.

4. L'anonymat

Les noms des propriétaires des bonsaïs et suiseki participants restent inconnus du jury jusqu'à la fin de l'évaluation.

5. Évaluation

L'évaluation des bonsaïs est régie par le règlement d'évaluation SBA de la VSBS.

Les directives d'évaluation Suiseki / belles pierres régissent l'évaluation des Suiseki.

6. Certificat de reconnaissance, classification

Les trois premiers classés reçoivent un certificat. Tous les autres participants reçoivent une attestation de participation pour leurs objets exposés.

La cérémonie de remise des prix, la proclamation des résultats et la remise des certificats auront lieu lors du dîner de gala du samedi soir. Les attestations de participation seront déposées le dimanche, peu avant la fin de l'exposition, avec les bonsaïs exposés.

Il est également possible d'envoyer ces deux documents par la poste à l'issue de l'exposition.

6.1 Les plantes gagnantes

- Les plantes gagnantes des catégories et sous-catégories ne peuvent pas participer au concours pendant les 3 années suivantes. Ils sont inscrits dans le registre des vainqueurs de la VSBS et documentés par une photo. Le registre des vainqueurs est mis en ligne sur la page d'accueil de la VSBS.



- Ils ont la possibilité de représenter la Suisse l'année suivante à l'exposition de l'European Bonsai Association (EBA). Si le premier classé ne souhaite pas participer, le deuxième ou le troisième classé sera pris en compte.
- Dans la mesure où des arbres ne provenant pas d'un membre de l'AFPS sont sélectionnés, les propriétaires doivent organiser eux-mêmes le transfert de leurs arbres à l'exposition AFP, ou prendre en charge une partie des frais de transport.

7. Entrée en vigueur

Le règlement de participation a été approuvé le 07.11.2023 par le comité directeur, en accord avec l'équipe du jury, et remplace le règlement du 05.06.2020.

Le secrétaire
B. Steinmann